



**ETAT-MAJOR**

Secrétariat de direction

**BUREAU DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

-----  
**2<sup>ème</sup> réunion de 2025**  
-----

**Séance du 16 juin 2025**  
-----

**Délibération**

**PV n° 4**

**Objet : Demande de subvention : du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) - prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation**

Date de convocation :  
4 juin 2025

Réceptionnée à la  
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 16 juin à 17 heures,

le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

Membres en exercice : 5

Membres présents : 4

*Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT.*

*Messieurs Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY, Jacky RAGUIN.*

Membre excusé : 1

*Denis POTTIER.*

Assistaient également à la réunion :

- A titre consultatif (arrêté n° 2021-09-093 du 28 septembre 2021 fixant la composition du conseil d'administration du SDIS de l'Aube et de son bureau)

*Colonel Rémy ANDRIOT, Chef du corps départemental, Directeur départemental des services d'incendie et de secours.*

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

**Vu** la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

\*\*\*\*\*

L'année 2022 a été marquée par des incendies de forêt et de végétation d'une ampleur exceptionnelle avec 72 000 hectares brûlés en France (soit 8 fois plus que la moyenne).

Le changement climatique aggravera l'exposition à ce risque.

L'État a mis en place un dispositif visant à apporter un soutien financier aux politiques et aux actions de prévention que mènent les collectivités territoriales, pour amplifier l'efficacité de la politique publique de prévention des incendies de forêt et de végétation.

Les actions soutenues auront pour effet d'améliorer la connaissance des risques, la prévention des feux dans les massifs forestiers, la protection des zones habitées situées dans des zones de risque sur le territoire métropolitain (dont la Corse) et dans les territoires d'outre-mer.

Les Services d'Incendie et de Secours sont éligibles à ce dispositif, reconduit en 2024 et 2025. Dans ce cadre le SDIS de l'Aube souhaite déposer une demande auprès des services de l'État.

Le département de l'Aube comporte une surface boisée qui représente 25% de sa superficie soit 152 000 hectares.

La forêt est surtout présente au sud du département.

Pour faire face à ce risque en évolution constante et pour anticiper l'avenir le SDIS doit poursuivre ses investissements et améliorer ces équipements.

Comme en 2023 et 2024, le SDIS souhaite poursuivre cette année, les acquisitions en moyens matériels permettant de lutter contre les feux de végétations et ainsi faire face à ce risque.

Des couvertures anti-feu permettent de stopper rapidement un incendie de véhicules notamment dans le milieu naturel ou en bord de route lorsque le sinistre est éloigné du point d'eau. Par ailleurs, l'emploi de ces couvertures permet de réduire l'utilisation de l'eau pour l'extinction et ainsi préserve cette ressource.

En 2025, les acquisitions concernent :

### **Synthèse des investissements prévus**

	HT	TTC
Couvertures anti-feu	29 288 €	35 145 €

Ce projet d'investissement sera mené au deuxième semestre 2025.

Le montant des acquisitions envisagées étant de 29 288 euros HT, la subvention demandée pourrait représenter 80 % du montant précité soit 23 430 euros.

\*\*\*\*\*

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

**PREND ACTE** de ces informations et de la stratégie du SDIS ;

**AUTORISE** le Président à solliciter une subvention de l'Etat au titre du **Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)** ;

**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette procédure.

Fait le **20 JUIN 2025**

*Votes pour : 4  
Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT.  
Messieurs Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHÉRY,  
Jacky RAGUIN.*

*Vote contre : 0*

*Abstention : 0*

Le Président du Conseil d'Administration

